

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX

Objet : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MISE EN PLACE D'UNE BENNE – 3 ET 3 BIS RUE SENCIER
DU 19 NOVEMBRE 2018 AU 19 JANVIER 2019

Registre n° 68
Arrêté n° 1415

Le Maire de la Ville de FOURMIES

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande en date du 12 novembre 2018, par laquelle la SCI TALBEK – 19 chemin d'accès aux Abbesses – 93220 GAGNY, sollicite l'autorisation d'installer une benne aux 3 et 3 Bis rue Sencier à Fourmies,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les modalités d'installation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 19 novembre 2018 au samedi 19 janvier 2019, la SCI TALBEK – 19 chemin d'accès aux Abbesses – 93220 GAGNY, est autorisée à installer une benne aux 3 et 3 Bis rue Sencier à Fourmies.

ARTICLE 2 : La pose des barrières sera assurée par l'entreprise qui devra signaler son chantier conformément à la législation en vigueur et en particulier assurer la circulation des piétons, la présignalisation du chantier, l'éclairage de nuit, le nettoyage et la réfection des lieux après occupation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le personnel placé sous ses ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié.

Fourmies, le 14 novembre 2018



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

André LEGRAND

Délais et voies de recours :

Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (Au terme d'un délai de quatre mois le silence du Maire vaut rejet implicite).

Hôtel de Ville de Fourmies

Place de Verdun - CS 50100
59611 FOURMIES CEDEX

Tél. 03 27 59 69 79
Fax : 03 27 60 21 41

DEDEYSTÈRE
Imprimeur

